



4^{ème} BALADE DES SUCS

DIMANCHE 25 JUIN 2023

Accueil dès 8h 30 au Mas de Tence (entre Tence et Saint Bonnet le Froid)

Un café d'accueil et petites gourmandises vous seront offert. Départ à partir de 9 h pour une balade d'environ 180 km à travers la Haute Loire et l'Ardèche

Repas traditionnel ardéchois pris au restaurant., l'après-midi retour vers le Mas de Tence pour 17h30, suivi de la remise des prix. Un apéritif clôturera cette journée.

L'inscription à la balade des sucs comprend : (pour un équipage de 2 personnes) les diverses collations du matin et du soir, le repas de midi au restaurant pour 2 personnes ainsi que la plaque souvenir.

La manifestation est ouverte en priorité aux voitures d'avant 1990 sur inscriptions avant le 10 juin 2023 dans la limite de 50 véhicules participants.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

TELEPHONE.....MAIL.....

VOITURE..... ANNEE.....

INSCRIPTION D'UN EQUIPAGE DE 2 PERSONNES85 €

INSCRIPTION D'UN EQUIPAGE DE 2 PERSONNES MEMBRE DES MAHL (à jour de cotisation au 1^{er} mars70 €

ENFANT DE MOINS DE 12 ANS SUPPLEMENTAIRES (précisez le nombre).....10 € x =

ENFANT DE + DE 12 ANS OU ADULTES SUPPLEMENTAIRES (précisez le nombre.....30 € x =

JE SUIS TOUT SEUL DANS MA VOITURE JE DEDUIS25 € = _____

Total à régler

Nous soussignés, déclarons:

participer de notre propre initiative à cette manifestation, avoir pris connaissance, et adhérer sans réserve, dans son intégralité, au règlement,

certifier que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts, que notre véhicules est en règle, assuré et que le conducteur possède les autorisations nécessaires à sa conduite

renoncer à tout recours contre l'association organisatrice et/ou les autres participants à la manifestation, pour tout dommage ou annulation, quel qu'il soit, accepter que soient publiées dans les médias des photos de notre voiture et de notre équipage, nous engager à respecter scrupuleusement le code de la route, les organisateurs, les autres participants, les riverains, et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.

Fait à le (Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Fiche d'inscription à nous retourner avant le 10 juin remplie avec le chèque correspondant à l'ordre des MAHL à :

Mécaniques Anciennes du Haut Lignon, 13 montée du grand pré 43190 Le Mas de Tence



REGLEMENT DE LA 4ème BALADE DES SUCS DIMANCHE 25 JUIN 2023

Article 1 : Généralités

Les Mécaniques Anciennes du Haut Lignon vous convient à la 2eme Balade des suc's qui se déroulera le dimanche 25 juin 2023 au départ du Mas de Tence.

Le parcours d'environ 180 kilomètres sera indiqué par un roadbook remis à chaque véhicule engagé. Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La Randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Sont admis à participer les voitures anciennes immatriculés avant 1990 et « Youngtimers » immatriculés de préférence avant le 31/12/1999.

Le nombre de participants est limité à 50 voitures maximum. Il pourra être revu à la baisse en fonction des réglementations spécifiques du moment. Dans ce cas, c'est l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions complétés et accompagnés du règlement qui fera foi.

Toute inscription est considérée comme définitive après le 10 juin 2023 et ne pourra donner lieu à aucun remboursement pour une annulation à la demande du participant.

Article 2 : Programme

Les inscriptions sont ouvertes dès réception du présent règlement et jusqu'au 10 juin 2023 délai de rigueur.

L'accueil des participants aura lieu le 26 juin 2023 à partir de 8h30 au Mas de Tence (43)

Les vérifications d'usage auront lieu avant le départ, fixé à 9h00. Un repas sera servi autour de 13 heures.

Le retour s'effectuera au Mas de Tence aux alentours de 17h30 / 18h00.

Article 3 : Obligations

Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées,

Le chauffeur du véhicule devra être en possession du permis de conduire valable en date de la manifestation.

Le véhicule devra posséder les équipements de sécurité (triangle, etc.), le contrôle technique devra être à jour.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques et environnementales.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

Les véhicules doivent être en conformité avec le contrôle technique et la réglementation en vigueur.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile pour cette manifestation. Cependant le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou de ceux causés à autrui. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités relatives aux incidents, vols, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de la balade. Sur les lieux de stationnement aucune surveillance ne sera exercée

Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques concernant l'assurance automobile obligatoire

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

Article 5 : Déroulement de la manifestation

Le parcours officiel de la balade qui doit être suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera décrit sur un roadbook.

Il s'agit d'un rassemblement sans horaires fixes ni moyennes imposées.

En aucun cas la randonnée ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Les départs sont donnés de manière échelonnée et les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse

Chaque participant disposera des numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la balade la permanence de l'organisation. Ces numéros seront inscrits sur le roadbook.

Chaque participant s'engage à effectuer la totalité du parcours sauf cas de force majeure. Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas de problèmes mécaniques chaque participant doit faire dépanner son véhicule par ses propres moyens et à ses frais.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés ou dont le comportement irait à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

La participation à la balade implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve et autorise la diffusion par les organisateurs de ces images.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres participants.

Nous sommes tous amoureux de la nature, merci de respecter l'environnement, de ne pas jeter vos déchets le long des routes, des poubelles sont à vos disposition lors des arrêts. Veuillez également ne pas jeter vos mégots, en plus de la pollution des risques d'incendie existent en ces périodes estivales.

Les MAHL se réservent le droit d'apporter toutes modifications à ce présent règlement, au programme préétabli et d'annuler la manifestation notamment en cas de conditions météorologiques défavorables mais aussi en cas de décisions municipales ou préfectorales.

Par son engagement chaque participant accepte d'adhérer à ce règlement et de se conformer aux décisions des membres du bureau des mécaniques anciennes du haut Lignon.

Chaque participant s'engage à respecter le règlement sanitaire et les obligations en découlant pendant toute la durée de la manifestation.

Bonne journée et bonne route